

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
Elections cantonales des 20 & 27 MARS 2011

***ENSEMBLE
VRAIMENT
À GAUCHE
A GAP CENTRE***

avec



Jean-Claude EYRAUD
Conseiller Municipal de Gap
et **Cécile LEROUX**



Préambule

Dans le contexte actuel marqué par la crise économique du capitalisme, par la politique des droites nationales et locales entièrement soumises aux exigences de rentabilité financière imposant des destructions sociales et environnementales, nous nous unissons pour mettre en oeuvre une politique véritablement à gauche pour les Hautes-Alpes.

A l'encontre des politiques sociales-démocrates et les illusions entretenues sur la compatibilité entre le capitalisme et l'écologie, nous voulons construire une véritable alternative à gauche et non simplement une alternance. La logique du profit est incompatible avec le bien-être, le vivre ensemble et la citoyenneté auxquels nous aspirons. Nous sommes candidats pour que la volonté d'un véritable changement puisse s'exprimer et que naisse un souffle nouveau.

LES HAUTES-ALPES



Les élections cantonales sont l'occasion de réfléchir aux caractéristiques et aux enjeux de développement du département des Hautes-Alpes.

QUELQUES CHIFFRES :

140 000 habitants sur un territoire de 5 549 km² (23 h/km²). Un tiers de la surface du département se situe au dessus de 2000m d'altitude. Notre réseau routier est le plus élevé avec une altitude moyenne de 1000m. 5 agglomérations peuvent être véritablement qualifiées de « ville » : Gap, Embrun, Briançon, Laragne et Veynes, sur un total de 177 communes... 80% du PIB provient du tourisme. D'ailleurs si l'on navigue sur le site Internet dédié aux Hautes-Alpes, on découvre des photos qui présentent de beaux paysages de neige où s'ébattent des skieurs, des lacs, des bains chauds, des huskies et des fortifications. Un peu insuffisant pour les habitants permanents du département !

A. Activer la démocratie

Nous voulons réduire et viser à faire disparaître les rapports de délégation à des professionnel(le)s, expert(e)s de la politique, en leur substituant la **participation citoyenne**. C'est une nouvelle conception de la représentation politique et du mandat électif, dans laquelle les élu(e)s sont des partenaires des mouvements et des citoyen(ne)s. **C'est la pratique de la démocratie active qu'il convient d'encourager.**

Nous devons permettre l'émancipation des réflexions et ainsi l'appropriation des politiques par tous et par toutes. C'est la condition fondamentale pour restaurer la vie politique et essayer de surmonter la crise de la démocratie.

Nous veillerons à la mise en oeuvre d'une réelle démocratie au sein des structures départementales.

Nous ferons des comptes-rendus réguliers de nos activités au sein du Conseil Général par des communiqués de presses, des tracts et des réunions publiques.

Nous laisserons aux élus de l'opposition la place qui leur est due.

A l'issue des élections, nous nous engageons, pour la durée du mandat, à préparer en commun les séances du Conseil Général en y associant la population, conformément à nos engagements pour activer la démocratie.



B . Le budget du Conseil Général en 2010

1 – Les dépenses :

Investissements : 51,8M€.

46,3% sont consacrés aux infrastructures (routes, rail, haut débit). 30% à l'aide aux communes et syndicats mixtes, 13,5% aux collèges et bâtiments. Restent 10% d'investissements sur le social, les transports, l'économie, la logistique.

Fonctionnement : 139,5M€.

La part des dépenses obligatoires (dues au désengagement de l'Etat) augmente continuellement !

Le budget de fonctionnement est consacré :

- au secteur social (48,5%)
- aux autres dépenses obligatoires (environ 30%).

A cela s'ajoutent :

- le fonctionnement du conseil général (7,5%)
- **le remboursement de la dette (7%)**

Il reste 7 % à consacrer aux dépenses facultatives.



2 – Les recettes 151,1 M€

Les dépenses sont possibles essentiellement par le recours aux impôts locaux. Ceux-ci ont été modifiés après la suppression de la taxe professionnelle qui est intervenue en 2010, remplacée par la cotisation foncière des entreprises et une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. La taxe d'habitation ne sera plus affectée aux départements qui auront comme seule ressource fiscale l'impôt foncier, dès l'an prochain.

En 2010, le département a équilibré son budget par des recettes fiscales pour un montant de :

- Taxe d'habitation (taux 6,05 %) = 12 M€
- Foncier bâti (taux 16,33 %) = 29,7 M€
- Foncier non bâti (taux 83,50 %) = 230.000 €
- Compensation de la Taxe Professionnelle 2010 = 21,6 M€

(Ce montant risque fort de ne plus augmenter mais plutôt de diminuer progressivement)

Total des impôts du département pour 2010 = 65,1 M€

Dans l'avenir l'évolution des besoins sera supportée principalement par l'impôt foncier.

Les recettes de fonctionnement en 2010, malgré l'augmentation de 30% des impôts en 2009, ne permettent pas de faire face aux dépenses de fonctionnement et au paiement de l'annuité de la dette qui a été souscrite, le département affiche un déficit net d'exploitation, ce qu'en comptabilité des ménages on appelle « une situation de surendettement ».

Source : Le Magazine du Conseil Général n° 13 page 8. Le budget primitif de 2010

- Dépenses de fonctionnement : 141,4 M€
- Recettes de fonctionnement : 155.1 M€
- Solde brut provisoire : 14 M€
- Annuité de la dette : 22.2 M€

D'où : **Déficit net : 8.7 M€** (somme manquant à l'équilibre du fonctionnement courant en payant ses dettes)

Cette situation nécessite de :

- **Refuser la poursuite des réformes des collectivités territoriales telle qu'elle est envisagée actuellement par le gouvernement.**

- **Exiger une réelle participation de l'Etat à hauteur des transferts réalisés permettant de réduire les impôts des hauts-alpins.**
- **Promouvoir une réforme de la fiscalité locale, aujourd'hui trop injuste, puisque non basée sur les revenus.**
- **Diminuer sensiblement et rapidement la dépendance aux banques et les frais financiers.**
- **Réorienter les financements publics en privilégiant les secteurs créateurs d'emplois, stables et rémunérés correctement :**
 - supprimer les aides aux grands groupes ou filiales de grands groupes,
 - supprimer les aides aux entreprises qui font des bénéfices,
 - conditionner les aides à la transparence de la comptabilité de l'entreprise, sous le contrôle du personnel et des financeurs publics,
 - conditionner les aides à la création ou la pérennisation des emplois,
 - dans les années qui suivent l'aide du Conseil Général, si l'entreprise dégage un bénéfice, il devra être réinvesti localement, faute de quoi l'aide devra être remboursée.
- **Revoir la politique de subventions aux collectivités locales, aux entreprises de l'économie sociale et solidaire et aux partenaires associatifs :**
 - en favorisant le développement des associations (sportives, éducatives, culturelles...), du tourisme social et de l'éducation à l'environnement.
 - en arrêtant le financement des projets de prestige et des activités polluantes comme les sports mécaniques.

Le département doit porter son attention en particulier aux besoins d'aide :

- du secteur associatif,
- des très petites entreprises utiles socialement dans leur environnement,
- des coopératives,
- des entreprises menacées de fermeture qui pourraient être reprises en autogestion par leurs salariés.



Première partie : les compétences obligatoires.

1. Solidarité / Insertion

Nos départements se trouvent devant des difficultés énormes de financement des aides sociales en raison du désengagement financier de l'État. On constate l'augmentation du nombre des citoyens et citoyennes devant recourir à ces mesures à cause de la crise économique capitaliste et de l'augmentation du chômage (situation aggravée dans notre département par les spécificités de zone rurale et de montagne et l'importance de l'emploi précaire).



L'action sociale et sanitaire est l'une des grandes compétences obligatoires des départements. Elle concerne aujourd'hui l'Aide Sociale à l'Enfance, l'aide aux citoyens en situation de handicap, aux personnes âgées (APA), à l'insertion sociale et professionnelle (gestion de l'ex RMI et maintenant le RSA et le fonds d'aide aux jeunes, FAJ). A tout cela, il faut ajouter la gestion de l'aide au logement.

On le voit, les compétences sont vastes et représentent un budget pour notre département de 52 millions d'euros. 10 millions pour le RMI/RSA, 13 millions pour l'aide aux citoyens et citoyennes âgés, 3 millions pour l'aide aux citoyens en situation de handicap. Cela représente la moitié du budget consacré à l'aide sociale.



Nos axes politiques :

- Le département doit assurer **une solidarité de proximité et une protection sociale contre la précarité**.
- **Nous voulons instaurer une politique volontariste pour que soit assurée la participation/représentation des citoyennes et citoyens à la gestion de leurs besoins.** Il nous faudra mettre en place les structures et les moyens permettant de la mettre en oeuvre.
- Le logement est un droit pour tous : la politique de l'habitat doit être au cœur des réflexions du département.
- Les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes à gestion publique ou associative doivent être encouragés et développés.
Cela ne résout pas la question du financement. Il est clair que nous mènerons une critique radicale de la politique à l'oeuvre actuellement.
- **Nous continuerons :**
 - à nous opposer à la réforme territoriale, à défendre la péréquation nationale pour assurer l'égalité de traitement entre tous les citoyens
 - à exiger que l'Etat, lorsqu'il se décharge d'une compétence sur le Conseil Général, lui donne les contreparties financières nécessaires, au centime près.
- **Par ailleurs, nous déclarerons les Hautes-Alpes, Terre sans expulsion en soutenant les jeunes scolarisés et leurs familles,** nous engageant à les aider en leur assurant protection et parrainage dans leur démarche de régularisation jusqu'à obtention de leurs papiers. Les élus siégeant dans les CA des collèges proposeront d'adopter une motion en ce sens.



■ ■ ■ QUELQUES CHIFFRES :

6815 ménages vivent sous le seuil de pauvreté dans le département : nous refusons cette situation !
23,7% des Haut-Alpins ont plus de 60 ans, 9,4% plus de 75 ans. Il y a 1 309 lits en maisons de retraite et unité de soins longue durée et 422 lits en foyers d'hébergement. Pour la petite enfance : il y a 2 385 places en mode de garde collectif, 1308 places chez des assistantes maternelles

2. Transports



Le Département organise donc les transports routiers non-urbains de personnes, à condition que ceux-ci ne soient pas d'intérêt régional ou national, ainsi que d'éventuels transports à la demande. Il est également la seule autorité compétente pour l'organisation des transports scolaires. Les transports relèvent d'une approche politique, car ils sont en étroite relation avec la santé, les droits humains, l'environnement, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les modes de vie. L'avènement d'un autre monde possible passe par la maîtrise des politiques de transports dans l'intérêt des populations et de leur environnement, dans le cadre d'un service public de proximité, au moyen d'un débat démocratique.

Propositions pour une politique des transports pour les Hautes Alpes.



Nous souhaitons :

- **Mettre en place la gratuité des transports de proximité, pour une incitation forte à l'utilisation des transports collectifs.**
- **Participer avec les collectivités locales concernées** à l'instauration et au développement de dessertes dans les principaux bassins de vie. L'Intermodalité est souhaitable dans toutes les zones, mais elle est à construire rapidement dans les zones péri-urbaines.

- **Que s'organise un syndicat mixte des transports collectifs dans les Alpes du Sud** regroupant tous les acteurs du rail et de la route (salariés, usagers, collectivités locales). Et également **que se développe un véritable réseau de transports collectifs ferrés et routiers publics en privilégiant le rail.**

- **Développer quelques pistes de solutions alternatives aux transports et aux déplacements :**

- Enrayer le cycle actuel de fermeture des administrations, des réseaux de services et de commerces en milieu rural.
- Favoriser le travail de proximité.

- **Agir plus largement**

- Défendre la liaison par train de nuit Briançon / Paris,
- Promouvoir la solution d'un transport cadencé entre Chorges / Gap / Veynes,
- Organisation d'un grand débat public sur la question du tunnel sous le Montgenèvre.

- **Mettre en place un groupe de réflexion sur le thème des Transports** pour les Hautes-Alpes avec tous les organismes et les associations de citoyens qui déjà ont réfléchi à l'un des aspects transports (par exemple « Mobil'Idées », organisations signataires de « Appel Fret », de la lettre ouverte aux élus relative à la défense du service public de la SNCF, FNAUT 05, Comités de ligne, etc.).



■ ■ ■ QUELQUES CHIFFRES :

Les transports scolaires sont gratuits : cela correspond à une somme de 860€ par élève (9200 élèves transportés).

Les routes : 1958 km entretenus chaque année dont la moitié est au dessus de 1000 m d'altitude et qui comprennent 966 ouvrages d'art et 321 000 m² de murs.

3. Les collèges

Le Conseil Général a la responsabilité des collèges du département : cela sous-entend les investissements, les dépenses de fonctionnement et les dépenses pédagogiques.

Il n'a pas à sa charge les personnels enseignants, mais rémunère depuis quelques années les TOS qui sont les personnels ouvriers d'entretien.

Nos propositions :



- **Nous voulons que le budget des collèges concernant les dépenses pédagogiques soit en phase avec les besoins et adapté à l'évolution des techniques et des savoirs.**

- Il ne s'agit pas seulement de construire ou de rénover des bâtiments. **Il faut aussi améliorer le service rendu aux élèves** et réduire le prix de la restauration et des séjours pédagogiques pour les familles. La gratuité ou une participation proportionnelle aux revenus seront à étudier avec les salariés, les parents d'élèves et les représentants des élèves.

- Nous favoriserons l'ouverture des collèges et les voyages transfrontaliers
- Les effectifs d'élèves par classe ont été augmentés remettant en cause la qualité de l'enseignement, nous demanderons, dans le cadre des instances paritaires et décisionnelles, un niveau d'encadrement suffisant et de qualité.

- **Les personnels transférés au Conseil Général** (Techniciens ouvriers spécialisés - TOS) ne doivent pas être pénalisés dans leurs intérêts et doivent être titularisés. Leurs indemnités doivent être alignées avec celles des autres filières de catégorie C.



Il y a 14 collèges publics dans le département : 2 à Briançon, 3 à Gap et 1 à L'Argentière, Guillestre, Embrun, St Bonnet, La Bâtie Neuve et Tallard (les 2 derniers nés), Laragne, Serres, Veynes.

Ils sont de taille différente, le plus petit étant celui de Serres (153 élèves) qui a des effectifs inférieurs à certaines écoles publiques. Ce qui représente 6303 élèves en collèges publics. 1 collège privé de 500 élèves à Gap.

4. La culture

Dans notre département le Conseil Général joue un rôle très important (ce qui n'est pas le cas dans tous les départements) : nous serons très attachés à maintenir et à développer cette responsabilité.

Dans le cadre de la réforme territoriale qui risque d'être adoptée, si la culture n'était plus une compétence générale, il n'y aurait plus de possibilité de financements croisés. Les financements de l'Etat diminuant, la portion réservée à la culture risque d'être congrue. On sent déjà cette tendance : le budget culture a été en augmentation constante,

sauf cette année (diminution de 7% des subventions aux associations, de 4% sur les compétences obligatoires). Dans le cadre d'un département de montagne comme le nôtre, cette réforme pourrait aboutir à un désert culturel, ce qui risquerait de mettre en danger des associations ou des lieux culturels.



Pour nous, si le maintien et l'augmentation d'un budget culturel restent une priorité, il est tout aussi urgent de donner sens et cohérence à une politique culturelle dans les Hautes-Alpes. En effet, la réalisation d'une Agence culturelle qui coordonne à présent tous les services est un acquis, mais cette Agence reste comme un navire sans cap. Cette nouvelle politique doit être le produit d'une concertation en profondeur qui puisse réunir les différents acteurs du secteur (professionnels, artistes, spectateurs...).

Nous pensons qu'une politique culturelle doit articuler un large soutien à la création et la diffusion artistique, et susciter son articulation aux différents acteurs de l'éducation populaire et de l'action sociale. Les pratiques artistiques, amateurs ou professionnelles, sont un vecteur d'émancipation humaine, un outil pour mieux connaître le monde et l'habiter. Si nous luttons pour une démocratisation de l'accès à la culture et donc pour l'élargissement du cercle des « initiés », nous combattons aussi pour une véritable démocratie culturelle où chaque citoyen est à la fois spectateur et acteur.

Nos propositions

- **Nous voulons que la culture soit accessible à tous.** Nous favoriserons ainsi tout ce qui permet aux jeunes et aux classes populaires de mieux appréhender leur place dans la société en mêlant des pratiques culturelles contemporaines (musiques actuelles, nouvelles technologies etc.) et une meilleure compréhension de notre histoire commune, du local au mondial (patrimoines, bibliothèque et musée...).
- **Nous soutiendrons l'émergence de pôles territoriaux aux services des acteurs culturels et des publics sur l'ensemble du département.** Ils devront pouvoir porter leurs propres spécificités (production artistique, choix disciplinaires, etc.) et être des espaces de ressources et de compétences pour un développement harmonieux du territoire.
- Nous mettrons en place **une politique volontariste pour favoriser la pérennisation des emplois artistiques, trop précaires et trop peu nombreux dans les Hautes-Alpes, par des mécanismes d'aides à la création et à la diffusion.**
- **Nous souhaitons que la création soit encouragée et que les lieux culturels soient pérennisés et développés.**



● **Nous souhaitons que les langues, notamment la langue occitane soient reconnues et accessibles à tous ceux qui le souhaitent.** La sauvegarde et la promotion de notre patrimoine linguistique et culturel sont fondamentales pour que les jeunes générations puissent connaître ces valeurs qui participent à la diversité de nos territoires départementaux, régionaux et nationaux.

■ ■ ■ ■ QUELQUES CHIFFRES :

Le budget culture représente 2,5% du budget du Conseil Général, soit près de 5 millions d'euros sur un budget total de 190 millions.

950 dossiers de demande de subvention sont traités chaque année dont environ 400 dans le champ de la culture et 300 pour les spectacles vivants.

L'Agence culturelle départementale est composée de 50 agents spécialisés et gère :

- **Le Musée Muséum départemental** : compétence obligatoire.
- **Les Archives départementales.** Seul le conservateur est un fonctionnaire d'Etat.
- **La Bibliothèque Départementale de Prêt** : compétence obligatoire.
- **Le Centre Départemental de Musique, Danse, Théâtre (CDMDT)** : compétence facultative sauf le schéma départemental des enseignements artistiques.
- **Le Centre de l'Oralité Alpine** : compétence facultative (dite volontariste).

Le Conseil Général subventionne également l'**Ecole Nationale de Musique et de Danse** (Conservatoire) ainsi que le **Centre Artistique Impulse (associatif)** et de nombreuses autres associations sur Gap et le département.

Autres secteurs : les missions de conservation, de restauration et d'inventaire du patrimoine.

5. Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Situé à Gap il constitue l'entité administrative chargée de gérer les moyens en personnel et en matériel affectés aux différents centres du département, pour développer des actions de secours et de prévention, missions premières des Sapeurs Pompiers. Il est placé sous la double autorité du préfet pour ce qui est de l'opérationnel et du président du conseil d'administration (un conseiller général) pour la gestion administrative et financière.

■ ■ ■ ■ QUELQUES CHIFFRES :

8681 interventions en 2009. 18 officiers sapeurs pompiers, 37 sapeurs pompiers professionnels, 1078 volontaires, 33 personnels administratifs et techniques.

Budget de fonctionnement : 10 970 872 €

Budget d'investissement : 4 001 763 €

Deuxième partie : les autres compétences

1. L'agriculture

« Le métier de paysan est d'utilité publique : de toutes les missions aujourd'hui dévolues à l'agriculture, il en est une que les paysans sont seuls à pouvoir remplir : nourrir les hommes. Et pour cela, les paysans doivent être nombreux et ils doivent avoir un revenu décent ».



Nos propositions :

- **Il est important de renforcer l'emploi paysan en veillant** à ce que les exploitations qui se libèrent soient transmises à de jeunes, issus ou non du milieu agricole au lieu de limiter l'agrandissement à une minorité d'entre eux. Il n'y a plus que 1500 exploitations agricoles dans les Hautes Alpes.
- **La politique foncière doit éviter le « mitage » du territoire** par les habitations, pour que subsistent des zones de culture de taille suffisante et qu'il y ait une préservation des terres agricoles. Cette politique doit lutter contre la spéculation.
- **Il est indispensable d'encourager la relocalisation et la diversification des productions agricoles de qualité (mise en place d'un label)** pour répondre aux besoins des marchés départementaux et régionaux, en particulier pour la restauration collective dans les collèges (bio, local et paysan). Les activités de transformations doivent aussi être relocalisées en favorisant les circuits courts de type AMAP avec des exigences environnementales et sociales. Mais le maintien des commerces de proximité doit également être encouragé.
- La valorisation de l'agriculture et de la qualité de vie des paysans ne pourra se faire que par une politique sociale qui améliore les conditions de vie et de travail des travailleurs agricoles salariés et des saisonniers (salaires, logements, formations...).

2. Saisonniers et pluriactifs :

Les conséquences du développement du travail saisonnier en zone rurale et de montagne deviennent aujourd'hui un véritable enjeu pour tous les acteurs.

En 5 ans, ce salariat a triplé et commence à s'élargir à des professions ne faisant pas appel habituellement aux saisonniers.

Le tourisme reste le plus gros utilisateur de cette forme de travail ultra précaire.

A l'instigation des organisations syndicales, des négociations ont eu lieu dans notre département. Elles ont abouti à :

- un accord interprofessionnel sur le logement des saisonniers,
- un accord interprofessionnel départemental relatif aux emplois saisonniers touristiques qui trace des objectifs de progrès, sur le logement décent, le transport, la garde des enfants, la prévoyance, la sécurité sociale et le dialogue social.

Les saisonniers et pluriactifs, qui sont des acteurs indispensables de l'économie des Hautes-Alpes, sont souvent dans la plus grande précarité.

Nos objectifs politiques seront de veiller :



- **à l'organisation de tables rondes régulières sur les problématiques de la saison** (accueil, logement, formation...)
 - **au maintien et développement des maisons de saisonniers ou espaces saisonniers dans les bassins d'emploi.** Celles-ci pourront être pilotées par les collectivités locales en y associant tous les acteurs.
 - **à la santé des saisonniers :** des études sur leur mode de vie et leur santé dans les stations de montagne ont été réalisées. Elles doivent déboucher sur des actions spécifiques notamment en matière de prévention et d'accès aux soins
 - **à leur transport :** l'accès aux lieux de travail devra être facilité notamment en mettant en œuvre la loi du 30 décembre 2006, instaurant le chèque transport donnant la possibilité aux employeurs de participer financièrement aux frais de transport engagés par les salariés pour se rendre à leur lieu de travail
- La création de groupements d'employeurs devra être favorisée car c'est un outil qui doit permettre de sécuriser les parcours professionnels des salariés et leur ouvrir des droits nouveaux.



3. Le tourisme

Notre département des Hautes Alpes a une économie fortement axée sur le tourisme. Aujourd'hui, ce tourisme qui s'articule avant tout autour des sports d'hiver, mais aussi des sports nautiques et de nature, ne résoud pas les problèmes de désertification des campagnes et la sauvegarde de l'environnement et de l'emploi (en 1 an : le chômage + 12%, le chômage des jeunes +14%, le chômage de longue durée + 24%).

Nous voulons ainsi promouvoir un tourisme garant de la valorisation des paysages, des habitants, de ses salariés qui se différencie de la logique : espace consommé / espace dégradé . C'est pour cette raison que nous nous opposons à la réalisation de l'autoroute A 51 car, par sa mise en service, elle créerait des bouchons, démultiplierait le transit des camions et remettrait en cause les atouts de notre département (nature préservée, qualité de l'air, calme).



Nos propositions :

- **Le tourisme de montagne doit se montrer plus participatif** et tenir compte des besoins des populations locales : cela passe par la valorisation et la promotion des productions locales (agricoles et artisanales), en favorisant un tourisme social géré par des régies municipales à taille humaine (station village), tenant compte des spécificités de chacune de nos vallées : culture, histoire, faune, flore...
- **Le tourisme de montagne doit se montrer plus humain**, refusant la pression de la rentabilité et de la concurrence. Nous soutiendrons et agirons pour la reconduction des contrats saisonniers, pour la qualité et le nombre de logements et la mise en place de navettes gratuites pour les trajets domicile - travail. Enfin, nous nous engagerons à promouvoir un tourisme qualitatif de quatre saisons, préférant la convivialité à la politique du chiffre.
- **Le tourisme de montagne doit se montrer respectueux de l'environnement** : ainsi, nous favoriserons les transports collectifs vers les lieux de vacances, le développement des séjours sans voiture (privilégier le trafic combiné rail/route). En cela, nous défendons la ligne Paris - Briançon. De plus, nous ne pouvons soutenir l'ouverture de plus en plus précoce des stations de ski par l'utilisation démesurée des canons à neige (et de réserves collinaires) et les infrastructures lourdes et nécessaires pour leur développement. Enfin, toute extension de zones touristiques ne pourra se faire sans une étude d'impacts indépendante prenant en compte tous les paramètres (agriculture, environnement...)
- **Nous favoriserons tout ce qui contribue aux économies d'énergies : isolation, nouveaux modes de chauffage...)**

■ ■ ■ ■ QUELQUES CHIFFRES :

85% de l'emploi salarié se concentre dans le commerce et les services. Ainsi, la saisonnalité et la pluriactivité sont des spécificités de l'emploi dans cette zone de montagne avec 10 000 salariés concernés. De plus, 80% du PIB provient de l'activité touristique ce qui entraîne un déséquilibre de la fréquentation au bénéfice du nord du département, des risques économiques liés aux variations climatiques, des atteintes à l'environnement (enneigement artificiel...) et une forte précarité des emplois induits .

4. La santé : se soigner selon ses besoins et non selon ses moyens !

La permanence et l'offre de soins sur le territoire sont dues à celles et ceux qui résident en montagne et en zone rurale - c'est une simple question d'équité - mais ce sont aussi des préalables indispensables pour les territoires qui ont l'ambition de renforcer leur attractivité pour s'engager dans une reconquête démographique.



Nos propositions



- **Il est indispensable de concevoir de manière globale l'organisation de l'offre de soins dans le cadre d'un pôle public de santé.**

- **La proximité du service public :** l'accès au service public de santé doit être appréciée en considération du temps de parcours en tenant compte de la réalité géographique de notre territoire et des conditions climatiques propres à la montagne.

- L'offre de soins en territoires de montagne présente deux caractéristiques majeures :

- d'un côté, la demande potentielle ou réelle de soins croît à mesure de l'afflux des populations, notamment touristiques ;

- de l'autre, on assiste à une baisse constante, et alarmante - en particulier dans les services d'urgence - du nombre de médecins ou de professionnels de la santé.

À cet égard, compte tenu de la moyenne d'âge des médecins exerçant - notamment en stations - il est très vraisemblable que l'on sera confronté dans 10 ans à une difficulté majeure suscitée par leur départ à la retraite.

- Il semble que l'organisation d'une médecine de proximité de qualité pourrait être conçue, à l'avenir, dans une perspective intercommunale publique et gratuite. En ce sens, les expériences, encore isolées, dans lesquelles une communauté de communes crée une maison médicale seront imitées.



- **Le Conseil Général a en charge le Centre de planification :** depuis plusieurs années ce service a de moins en moins de moyens en personnel. Or la contraception et les interruptions volontaires de grossesses sont assurées par ce service. Les médecins qui pratiquent les IVG sont de moins en moins nombreux et les plages de consultations et d'interventions réduites à la portion congrue (une journée par semaine !).

Nous ferons en sorte que l'amélioration et le financement de ce service soient décidés avec les personnels et les utilisatrices/teurs.

- **La politique actuelle des agences régionales de santé est en totale contradiction avec nos objectifs : nous serons vigilants et offensifs dans ce domaine.**

5. L'accès aux évolutions technologiques



Le haut et au très haut débit représentent une opportunité pour nos territoires qui peuvent ainsi espérer gommer des handicaps physiques et s'affranchir de délais de déplacement. Nous devons nous assurer que nous pourrions en bénéficier, au même titre que les territoires plus peuplés, pour ne pas souffrir d'un handicap supplémentaire.

L'accès à ces innovations technologiques, qui peuvent être une chance pour nos zones rurales et de montagne, doit nous être assuré au nom de l'égalité de traitement. Mais il ne faut pas sous-estimer que les opérateurs, que ce soit France Télécom ou d'autres, ne voient que leurs intérêts financiers : il nous faudra donc trouver des solutions où nous garderons le pouvoir. C'est bien là une question d'aménagement du territoire dont l'enjeu n'échappe à personne.

6. La diversification économique nécessaire :

Il existe 6 filières :

- aérienne,
- énergies renouvelables,
- agroalimentaire,
- technologies de l'Information et la Communication (TIC),
- sanitaire et sociale,
- tourisme.



Ces filières doivent être développées et structurées en s'appuyant sur nos atouts environnementaux et climatiques.

Il reste à développer de nouvelles filières, comme, par exemple, la filière bois, en s'appuyant sur les associations existantes et en favorisant le développement des entreprises :

- qui participent à la mise en œuvre d'un réseau : du produit scié au produit fini,
- qui valorisent le potentiel forestier notamment le Mélèze,
- qui forment les acteurs de la filière pour apprendre à bien connaître le matériau bois,
- et qui font la promotion du matériau bois.

Dans le cadre du **Schéma Régional de Développement Economique**, la convention de partenariat signée avec la Région PACA a confirmé la nécessité d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques, de soutenir la création et la reprise d'entreprises et de participer ainsi à la création et au maintien d'emplois durables dans le Département.

Des plans départementaux pour l'emploi mis en œuvre avec l'ensemble des acteurs concernés peuvent permettre de concrétiser des projets structurants porteurs d'innovation, de recherche et de développement économique.

7. Qualité des Eaux, valorisation et élimination des déchets

● Qualité des cours d'eaux



Le Conseil Général a fait une grande campagne sur la qualité des eaux des rivières il y a quelques années, ce qui a permis de voir où celle-ci se dégradait. Il est donc nécessaire de compléter le traitement des eaux usées de certaines grandes collectivités et de réaliser la continuité écologique des rivières (suppression de barrages empêchant le transit des poissons ou instauration de passes à poisson), de faire des travaux de protection des berges.



Les travaux rendus nécessaires par la réglementation (police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires) et par l'Agence de l'Eau Rhône/Méditerranée/Corse sont subventionnés au cas par cas. Les travaux proposés par les collectivités sont examinés en commission.

● Alimentation en eau potable :

Le Conseil Général en convention avec l'Agence de l'Eau, examine les projets des collectivités (protection des captages, réservoirs, réseaux, interconnexion, diversification ...) et les subventionne.

● Valorisation des déchets :

Le Conseil Général établit le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et assimilés, celui-ci est actuellement en cours de révision en concertation avec l'ensemble des interlocuteurs concernés.

Afin que tout le département soit exemplaire, nous serons particulièrement attentifs à ces 3 secteurs : la santé des citoyens et l'environnement doivent être au centre de ces politiques en toute équité.

Ce programme sera enrichi par vos propositions.

**Nous
contacter :**

- ▶ **Jean-Claude Eyraud** : 06 79 25 38 44
E-mail : jceyraud@orange.fr
- ▶ **Cécile Leroux** : 06 89 35 64 60
E-mail : jpccers.leroux@wanadoo.fr

Notre site Internet : <http://jceyraud.blogspot.com>